

## Avancement du projet STEP

Suite à l'abandon du premier projet, motivé, entre autres, par la demande de compensation de la DDTM (voir BM N°4), nous avons missionné le Service d'Aide Technique aux Communes du département pour réaliser une étude comparative et exhaustive des différents scénarios envisageables pour notre future station d'épuration. 8 scénarios ont été étudiés et chiffrés. Ainsi, le conseil municipal a pu délibérer et faire un choix parmi les différents scénarios proposés dans cette étude, en tenant compte des coûts d'investissement et de fonctionnement et en privilégiant les solutions partiellement ou complètement hors de la zone inondable, ainsi que celles évitant le rejet direct dans le Rieutord.

En fonction de ces critères, le raccordement direct à la STEP de Ganges apparaissait comme le scénario le moins coûteux. Nous avons rencontré le Maire de Ganges, Mr Fratissier, ainsi que le président de la communauté de communes, Mr Rigaud, pour en discuter. La commission urbanisme de Ganges s'est réunie pour en débattre et a conclu à la non-faisabilité de cette solution, principalement pour des raisons de capacité de leur STEP actuelle.

Nous avons donc opté pour le scénario « Lits plantés de roseaux » qui se classe en deuxième position selon nos critères et dans l'ordre croissant des coûts d'investissement et de fonctionnement. Ce projet serait situé au dessus de la step actuelle, à une altitude de 120 à 140 m au dessus du Rieutord. Il serait hors zone inondable et ne rejeterait pas directement dans les eaux du Rieutord. Nous avons fait réaliser une étude topographique et une étude d'implantation des lits plantés de roseaux par un géomètre qui montrent que cette implantation est possible. Nous avons lancé une étude géotechnique pour vérifier l'adaptation des sols à l'implantation de ces ouvrages. Ensuite, nous lancerons l'appel d'offres pour choisir un bureau d'études en étant sûr de la faisabilité du projet. Nous ne souhaitons pas, une fois de plus, annuler un projet sur une impossibilité réglementaire ou technique. De plus, ce scénario étant le seul restant hors zone inondable, nous nous devons de l'étudier avant d'envisager un autre scénario, en zone inondable, qui nécessiterait une dérogation de la DDTM. Nous avons établi, au mois de Janvier, un planning prévisionnel qui prévoit un démarrage de la nouvelle station courant 2019.

Nous sommes bien conscients que, pendant deux ans, nous devons continuer à utiliser un équipement obsolète dont les performances épuratoires ne sont plus satisfaisantes au regard de la réglementation actuelle pour un rejet direct dans le Rieutord. Mais, vu l'absence de données de débit sur notre cours d'eau, personne ne peut évaluer aujourd'hui l'impact réel de ces rejets sur l'environnement, compte tenu des capacités auto-épuratoires de tout milieu naturel. Composée principalement de matière organique, que représente cette « pollution » au regard des tonnes de matière organique charriées à chaque crue ? Néanmoins, nous allons étudier une solution d'amélioration du traitement pendant cette période transitoire et, à condition qu'elle soit raisonnable sur le plan coût financier/bénéfice environnemental, elle sera mise en œuvre après validation par la DDTM.